

## SEANCE DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le neuf avril, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le quatre avril deux mil dix huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

**Présents** : Mmes FALHER, FERCOQ, LE BOULCH, VELLY,  
Mrs EDY, KING, ROLAND, LE NEUN

**Absente** : Mme LE FUR

**Procuration** : Mme LE FUR a donné une procuration à M. ROLAND

**Secrétaire de séance** : Mr Nicolas LE NEUN

**Date d'affichage** : 04/04/2018

### ORDRE DU JOUR

- *Comptes de gestion 2017, commune et assainissement*
- *Comptes administratifs 2017 (commune et assainissement)*
- *Affectation du résultat de 2017*
- *Subvention 2018 de fonctionnement au budget CCAS*
- *Vote des taux d'imposition 2018*
- *Budget primitif communal 2018*
- *Budget assainissement 2018*
- *Etude du devis Les Charpentiers de Bretagne, pour les travaux de la Chapelle Pitié*
- *Complément de rémunération de l'agent recenseur pour le recensement de la population 2018*
- *Désignation de délégués représentant la commune de Mellionnec au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable du Kreiz Breizh*
- *Questions diverses*

### DELIBERATIONS

#### 1- COMPTES DE GESTION 2017, COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal des pages « exécution budgétaire » du compte de gestion 2017 du budget principal ainsi que du compte de gestion du budget annexe assainissement.

**Les résultats budgétaires de l'exercice 2017 pour le budget PRINCIPAL se présentent comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	328 702.62 €	89 354.56 €	346 880.09 €	340 256.86 €	429 611.42€
DEPENSES	328 702.62 €	167 838.92 €	346 880.09 €	248 251.45 €	416 090.37 €
RESULTAT L'EXERCICE		<b>Déficit 78 484.36 €</b>		<b>Excédent 92 005.41</b>	<b>Excédent de 13 521.05€</b>

**Les résultats budgétaires de l'exercice 2017 pour le budget ASSAINISSEMENT se présentent comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RÉALISÉ
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RECETTES	20 891.13 €	9 694.44 €	30 811.59 €	17 319.89 €	27 014.33 €
DEPENSES	11 583.49 €	11 426.74 €	30 811.59 €	26 556.65 €	37 983.39€
RESULTAT L'EXERCICE		<b>Déficit 1 732.30 €</b>		<b>Déficit 9 236.76 €</b>	<b>Déficit de 10 969.06 €</b>

Après avoir écouté la présentation des Comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur MEVEL, Receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion des Budgets commune et assainissement.

## **2- COMPTES ADMINISTRATIFS 2017, COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

*Mme le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.*

BUDGET COMMUNE	REPORT 2016	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	72 648.78 €	43 604.00.€	92 005.41€	92 005,41 €
INVESTISSEMENT	25 257.08 €	0€	-103 741.44 €	78 484.36 € €

BUDGET ASSAINISSEMENT	REPORT 2016	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	11 702.16 €	0 €	- 1 732.30 €	9 969.86€
INVESTISSEMENT	11 196.69€	0 €	- 9 236.76€	1 959.93 €

Après avoir écouté la présentation des Comptes administratifs 2017, et sous la présidence de Mr Jean-Luc EDY, le Conseil Municipal approuve à 8 voix les Comptes administratifs des budgets Commune et Assainissement.

### **3-AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017**

Vu des résultats de fin d'exercice 2017 :

- pour la section de fonctionnement:
- pour la section d'investissement: 92 005.41 €

Après avoir écouté de l'affectation du résultat de 2017 pour la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation.

### **4- SUBVENTION 2018 DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS**

Au vu du résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget CCAS : 132.47 €

- résultat de clôture 2016 : 700.55 €

- résultat de l'exercice 2017 : 132.47

POUR MEMOIRE :

Dépenses 2017 : 3 191.30 €

Recettes hors subvention communale de 3 223.77 € : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2018 une subvention de fonctionnement au budget CCAS de 3 300 €

### **5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur et rappelle que ceux-ci ont été augmentés en 2016 à hauteur de 1% pour la taxe d'habitation et pour la taxe sur le foncier bâti et de 3% pour la taxe sur le foncier non-bâti.

Les taux des contributions directes se répartissent donc comme suit:

TAXES	BASES PREVISIONELLES 2018	TAUX COMMUNAUX 2018	PRODUIT 2018
HABITATION	341 900	11,98%	40 960 €
FONCIER BATI	233 600€	15,80%	36 909 €

FONCIER NON BATI	64 400 €	40.46%	26 056 €
TOTAL	639 900 €		103 925 €

Après en avoir délibéré, à et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide  
De maintenir les taux d'imposition en vigueur.

### **6- BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018**

Les orientations budgétaires, ainsi que Budget Primitif Communal 2018 qui en découle, sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune,

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT : 310 849.00 €

Il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit:

INVESTISSEMENT : 597 099.79 €

### **7- BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Les orientations budgétaires, ainsi que Budget Primitif de l'assainissement 2018 qui en découle, sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 de l'assainissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT : 21 130.40 €

Il présente un déséquilibre au profit de la section d'investissement comme suit:

DEPENSES: 11 430.06 €

RECETTES: 24 477.18 €

### **8- INDEMNITES COMPLEMENTAIRES POUR L'AGENT RECENSEUR**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'INSEE versera une participation financière au coût du salaire de l'agent recenseur, qui a réalisé le recensement de la population de Mellionec 2018, du 17 janvier au 28 février 2018, de 945 €.

Le salaire établit pour l'agent recenseur, au vu de la délibération prise le 14 décembre 2017,

s'est élevé à 884 €, ce qui est moins que la participation de l'INSEE .  
Le travail de l'agent recenseur a donné toute satisfaction, et afin de consommer toute l'enveloppe versée par l'INSEE, Madame le Maire propose de verser une prime de 250€ brut à l'agent recenseur, Mme Hamonou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

### **9- DESIGNATION DE DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DU KREIZ BREIZH**

Jusqu'à présent la commune de Mellionnec avait deux délégués la représentant au sein du syndicat d'eau potable de Saint Maudez : Messieurs Danion Aymeric et ROLLAND Yoann.

Pour faire suite à la démission du conseil municipal de M. DANION Aymeric, il convient de nommer un nouveau conseiller qui représentera la commune dans le nouveau syndicat mixte du Kreiz Breizh.

Madame LE BOULCH Gisèle, adjointe au maire, est proposée pour représenter la commune au sien du Syndicat Mixte en Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

### **10- TRAVAUX A LA CHAPELLE PITIE EN MELLIONNEC**

Mme le maire expose qu'elle a procédé à la consultation des entreprises pour effectuer les travaux de réfection de la Chapelle Pitié, lambris, charpente, clocher et présente les devis de l'entreprise Les Charpentiers de Bretagne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire à signer les devis avec l'entreprise Les Charpentiers de Bretagne, pour un montant global de 12 649.20 € TTC.